

Code de conduite

EUROFIRMS GROUP SLU

SIGNIFICATION ET DESCRIPTION

1. EUROFIRMS est un groupe d'entreprises établi au niveau national. Elle a également une présence internationale au Portugal, en Italie, aux Pays-Bas et au Chili. Ses entreprises membres se consacrent principalement à la prestation de services professionnels liés au CAPITAL HUMAIN, entendu comme la gestion du personnel dans différents domaines et modalités.

Toutes les activités d'EUROFIRMS ont pour but d'apporter des solutions optimales aux différents besoins de nos clients en matière de personnel, tels que la fourniture de services de sélection de personnel, la formation, la mise à disposition de personnel par le biais d'agences d'intérim et l'externalisation de diverses activités, sans négliger l'engagement social réalisé à travers la Fondation privée Eurofirms.

Les sociétés qui appartiennent au groupe EUROFIRMS et ses membres doivent respecter ce Code de conduite, sans préjudice du fait que chaque entité commerciale peut développer son propre Code de conduite ainsi qu'une documentation complémentaire sur les politiques et les procédures en fonction de la spécialité de son activité, toujours dans le cadre des prémisses de ce document.

2. L'équipe de personnes qui composent EUROFIRMS s'engage à respecter les lois applicables et à améliorer continuellement ses actions. Nous partageons certaines valeurs que nous mettons en pratique dans nos activités au quotidien : [Transparence](#), [Responsabilité](#) et [Respect](#).

Afin que ces trois valeurs soient au fondement de notre gestion, EUROFIRMS assume un engagement éthique qui va au-delà de la conformité réglementaire. Cet engagement forme les traits inhérents de notre « personnalité ». Ainsi, toute notre équipe respecte ce Code de conduite ainsi que les autres documents complémentaires dans tous les domaines de notre organisation.

Conscients que notre domaine d'activité est dominé par une interaction constante avec d'autres parties, ce Code de conduite a un objectif supplémentaire, qui est de réglementer les principes et les valeurs qui devraient régir les relations d'EUROFIRMS avec ses parties prenantes. Pour ce faire, nous les impliquons dans notre engagement, et nous empêchons également qu'il soit contesté ou sapé par les actions de tiers.

3. Ce Code de conduite établit les critères d'action que doivent respecter tous les membres de l'Organisation dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs fonctions. Ceux-ci doivent s'efforcer d'adopter un comportement professionnel, éthique et responsable. Cela constitue un élément fondamental de notre culture d'entreprise.

L'objectif de ce Code de conduite n'est pas seulement son observation obligatoire, mais son respect naturel, afin que tous les membres de l'Organisation soient conscients des valeurs d'EUROFIRMS dans leur formation et dans leur développement personnel et professionnel.

Aucun employé ne peut demander à d'autres employés de contrevenir aux dispositions du présent Code, et aucun comportement contraire au présent Code ne peut être justifié par le fait qu'un employé doit obéir à l'ordre d'un supérieur.

Toute violation du présent Code de conduite qui pourrait survenir sera analysée et sanctionnée conformément aux procédures internes, aux accords et aux réglementations légales applicables.

EUROFIRMS va un peu plus loin que la conformité réglementaire. Aujourd'hui, pour toute organisation commerciale qui entend gagner le respect de la société et le succès de son activité, le respect de la réglementation applicable devrait être une évidence et ne devrait pas susciter de doutes à cet égard. Cependant, nous réaffirmons notre engagement pour ces principes et nous imprégnons également notre activité du respect des personnes et des valeurs éthiques socialement reconnues, telles que l'honnêteté, l'humilité, l'esprit d'équipe, la générosité, l'effort et le dévouement.

NOTRE PROMESSE : LIVING PEOPLE FIRST

Living People First, c'est aider à améliorer la vie des personnes dans le cadre d'une activité commerciale durable, avec la volonté de contribuer à leur bonheur et d'avoir ainsi un impact positif sur notre société.

Pour améliorer la vie des personnes, nous créons des entreprises durables, dans lesquelles nous pouvons contribuer à leur développement et à celui de dirigeants dont les valeurs font fructifier notre projet.

En aidant les personnes à atteindre la meilleure version d'elles-mêmes et à développer leurs compétences en matière de leadership, nous contribuons au bien-être de l'équipe et de son environnement.

Notre style de leadership consiste à aider et à servir :

- Nous dirigeons à travers des valeurs : transparence, responsabilité et respect.
- Nous aspirons à être des personnes inspirantes, exemplaires, proactives et cohérentes qui identifient le meilleur de chacun et le célèbrent.
- Nous pratiquons le leadership avec humilité et simplicité, avec bon sens et en recherchant l'excellence.

Des personnes engagées accomplissent leur travail avec enthousiasme et motivation. C'est ainsi que nous obtenons une équipe de personnes plus heureuses, des clients fidélisés, des candidats et des employés impliqués.

PERSONNES

La promotion d'une culture de conformité, tant sur le plan réglementaire que sur le plan éthique, est un élément nécessaire à la diffusion et à la mise en œuvre du présent Code de conduite, auquel la Direction générale et le Conseil d'administration d'EUROFIRMS sont fermement attachés. De cette manière, nous pouvons affirmer que nous sommes confrontés à ce que la doctrine en la matière a appelé « The Tone from the Top ».

Toutes les activités développées dans l'environnement de ce que l'on appelle traditionnellement les « ressources humaines » sont étroitement liées aux PERSONNES. Nous sommes donc amenés à rechercher leur bien-être dans le développement de l'activité de l'organisation et à les considérer comme du CAPITAL HUMAIN.

Cette décision reflétée dans ce Code de conduite émane de la Direction générale et du Conseil d'administration d'EUROFIRMS, et est le résultat d'une histoire professionnelle et personnelle consolidée. Celle-ci a été appliquée formellement dans l'exercice d'une bonne gouvernance d'entreprise, afin d'aboutir au respect des lois, des règlements et des engagements par conviction, car des obligations et des règles qui vont au-delà des obligations légales ou réglementaires sont imposées en interne.

En outre, EUROFIRMS exerce un leadership qui cherche à ajuster correctement les objectifs commerciaux poursuivis avec les moyens utilisés dans les relations avec nos clients, fournisseurs, concurrents, régulateurs et employés, afin de se positionner comme une entreprise éthique et très appréciée sur le marché dans lequel elle opère. Cela nous conduit à la nécessité d'utiliser la diligence nécessaire pour évaluer le degré d'adhésion aux principes éthiques et réglementaires détenus par tous ceux avec qui nous interagissons.

POLITIQUES et PROCÉDURES

EUROFIRMS a établi une série de politiques et de procédures applicables à l'ensemble de l'Organisation, qui doivent être connues et respectées par tous ses membres. Elles sont en effet le complément nécessaire de ce Code de conduite et le moyen approprié de nous positionner correctement dans notre environnement, tant en externe qu'en interne.

Qualité

EUROFIRMS veille à ce que tous ses services aient les meilleurs standards de qualité. Le groupe prévoit pour cela une équipe qui veille à la Qualité de tout ce que nous offrons à notre clientèle.

Le respect des normes UNE/ISO est l'une des clés pour garantir la meilleure façon d'exercer notre activité. C'est pourquoi nous préconisons l'obtention des certifications qui nous concernent le plus.

Nous disposons d'un manuel de gestion de la qualité, qui vise à contrôler le respect de toutes les obligations légales et contractuelles acquises, sous réserve des documents techniques correspondants.

Informations

Nous traitons les informations de tous ceux avec qui nous interagissons avec la plus grande confidentialité, sans les partager avec des tiers ni les utiliser pour des intérêts autres que ceux qui ont été convenus. Les données personnelles sont également respectées : nous avons une équipe qui veille à leur protection et qui compte parmi ses membres le Délégué à la protection des données.

Tiers

Nous entendons par parties prenantes toutes les personnes ou entités plus ou moins affectées par les décisions et les activités que nous menons et qui, en retour, nous permettent d'opérer pleinement.

Leur satisfaction est la clé de la survie et du succès de toute activité commerciale. C'est pourquoi nous devons être conscients que si nos services ne sont pas accueillis de manière positive et croissante sur le marché, cela finira par avoir un impact négatif sur d'autres parties prenantes, comme les candidats, les travailleurs ou nos fournisseurs, sans exclure le même effet en sens inverse.

Chaque groupe de parties prenantes a certaines attentes qu'il souhaite voir satisfaites lorsqu'il traite avec EUROFIRMS. C'est pourquoi il est important de maintenir la communication avec eux, que ce soit par le biais d'un dialogue personnel ou d'autres outils qui nous permettent de connaître leurs opinions sur l'activité de l'entreprise, de découvrir leurs points de désaccord et de travailler à les résoudre.

Étant donné la diversité des parties prenantes avec lesquelles EUROFIRMS est en relation, notamment à travers la propriété de l'entreprise, les partenaires commerciaux, les clients, les candidats, les employés, affectés ou en prestation de services, les employés structurels, les fournisseurs et les organismes de réglementation (Agence fiscale, Sécurité sociale, Service public de l'emploi de l'État), nous devons rechercher, comme objectif ultime, des intérêts communs entre tous, dans le but de ne pas interférer avec les attentes des uns et des autres, et pour cela notre première étape consiste à : ÊTRE ATTENTIF ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PERSONNES.

Collaboration

Tous les membres d'EUROFIRMS doivent assumer la responsabilité du respect et de l'application du Code de conduite, en évitant les attitudes qui tendent à excuser ou à couvrir des comportements interdits par l'Organisation.

À cet égard, EUROFIRMS met le Canal éthique à la disposition de tous les membres de l'Organisation.

S'ils ont connaissance d'irrégularités ou de faiblesses, ou s'ils en sont personnellement victimes, les dirigeants, les employés et les autres membres des parties prenantes s'engagent à en informer le Comité de conformité par le biais du Canal éthique : <https://canaletico.es/es/eurofirmsgroup>. Pour sa part, EUROFIRMS garantit la possibilité que le signalement soit fait de manière anonyme, et que la situation soit traitée de manière strictement confidentielle. L'Organisation garantit, sans préjudice, la protection de la victime et la cessation immédiate de ces actions, en les portant à l'attention des autorités si nécessaire. La protection du dénonciateur sera également garantie, et les éventuelles représailles à son encontre seront sanctionnées.

Notre Canal éthique fonctionne par le biais d'une plateforme Web externe qui respecte les normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information. Cette plateforme, conforme aux critères établis par le Bureau du procureur général de l'État, est ouverte à tous les membres des parties prenantes avec lesquelles EUROFIRMS est en relation et est gérée par une société externe qui s'engage à recevoir les plaintes et à garantir les plus hauts niveaux de confidentialité lorsque celles-ci sont communiquées à l'organisme de conformité pour une enquête ultérieure. De même, cette société externe sera chargée de récuser tout membre du Comité de conformité qui se trouverait dans une situation de conflit d'intérêt.

EUROFIRMS fait connaître ses principes d'action et ses valeurs sur une base régulière et actualisée, afin de transmettre et de « contaminer » l'ensemble de l'Organisation avec l'esprit de ce Code de conduite. Cependant, l'attitude des membres doit être proactive, collaborative et participative sur le terrain. Ceux-ci doivent saisir les opportunités de formation et d'information qu'EUROFIRMS met à leur disposition.

Égalité

Nous accordons un traitement équitable à toutes les personnes qui entrent en contact avec nous, dans le respect des lois, des règlements et des accords nationaux et internationaux. Nous préconisons le fait de ne prendre en compte aucun aspect personnel de manière discriminatoire qui serait fondé sur la race, la nationalité, l'origine territoriale ou sociale, la classe sociale, la naissance, la religion, le handicap, la problématique homme-femme, l'orientation sexuelle, les responsabilités familiales, l'état civil, l'appartenance syndicale, les opinions politiques, l'âge, ou toute autre condition qui pourrait conduire à la discrimination.

Nous croyons fermement à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, et chez EUROFIRMS, il n'existe aucune prémisse ou slogan qui pourrait être discriminatoire sur la base du sexe, tant en interne qu'en externe.

Nous offrons l'égalité des chances et de traitement à toutes les personnes, tant au sein de notre Organisation que dans le développement de notre activité.

En outre, l'intégration des personnes handicapées, notamment sur le marché du travail, constitue une part importante de notre activité.

Informations non financières

Nous considérons ces informations comme un instrument qui permet de collecter, de mesurer et de diffuser des données sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre organisation.

C'est un signe supplémentaire de transparence afin d'établir la confiance avec les tiers et de renforcer notre crédibilité et la confiance que les autres placent dans EUROFIRMS, à laquelle nous devons tous contribuer de par notre position dans l'Organisation.

C'est un autre facteur qui apporte de la valeur ajoutée à notre entreprise et favorise notre différenciation sur le marché. Nous devons faire savoir qui nous sommes, ce que nous faisons et comment nous le faisons afin d'attirer les talents et les opportunités commerciales.

Respect des droits de l'homme

Ce Code de conduite inclut expressément notre engagement envers les droits de l'homme reconnus dans la législation nationale et internationale. Il nous engage à identifier les impacts potentiels que les opérations et activités réalisées, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, peuvent générer à cet égard, et assume l'obligation de les respecter, de divulguer leur contenu, de contrôler leur respect, ainsi que de respecter et de faire respecter toutes les réglementations nécessaires à leur protection.

Le travail forcé est interdit, ainsi que la traite des êtres humains, et notamment tout travail ou service réalisé de manière involontaire sous la menace de sanctions et/ou qui serait non rémunéré, et nous encourageons la diversité et le respect.

L'engagement quant au respect des droits de l'homme est assuré –et notamment la lutte contre la main d'œuvre infantile, le travail forcé et l'esclavage, la traite des personnes- ainsi que celui des différentes lignes directrices internationales d'éthique, y compris celles de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le recrutement de mineurs en âge de travailler aura lieu dans le strict respect des lois et des normes en vigueur. Ainsi :

- Il sera toujours réalisé avec l'autorisation du père/mère/tuteur légal
- Les heures supplémentaires ne seront pas autorisées
- Le travail nocturne sera interdit
- La journée de travail sera limitée à huit heures, y compris le temps consacré à la formation.
- Si la journée de travail à durée continue excède les quatre heures et demie, il faudra établir un temps de repos pendant la journée qui ne soit pas inférieur à 30 minutes.
- Le repos hebdomadaire sera d'au moins deux journées consécutives.
- Droit à une protection spéciale pour sa sécurité et sa santé sur le lieu de travail.

L'organisation doit respecter les lois, les conventions collectives applicables concernant les horaires, les salaires, les charges sociales, la journée de travail, les temps de repos, les jours fériés et les heures supplémentaires.

L'organisation doit traiter l'ensemble du personnel avec dignité et respect. L'organisation ne doit pas prendre part ou tolérer les châtiments corporels, la contrainte morale ou physique ou les violences verbales envers le personnel. Le traitement brutal ou inhumain est interdit. Les mesures disciplinaires seront celles de la convention collective applicable.

Tous les membres du personnel ont le droit de former, de s'unir et d'organiser les syndicats de leur choix, de négocier une convention collective pouvant les représenter au sein de l'organisation. L'organisation doit respecter ce droit et doit informer efficacement le personnel qu'il est libre de s'unir à l'association des travailleurs de son choix sans risque de représailles de la part de l'organisation, ni conséquences négatives, conformément aux dispositions de la Charte des Travailleurs et de la convention applicable.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Ces deux concepts doivent être exprimés dans ce Code de conduite d'une manière particulière, en raison de leur pertinence dans la société économique actuelle, et nous adhérons expressément et clairement à toutes les dispositions légales nationales et internationales en la matière

Dans notre Organisation, il est interdit de payer, d'offrir de payer ou d'autoriser le paiement, directement ou indirectement, de toute chose de valeur à un fonctionnaire, un parti politique ou un candidat, ou à toute personne agissant au nom d'une organisation publique dans le but d'obtenir ou de garantir des transactions ou d'obtenir un avantage commercial indu. Il convient également de noter qu'une offre, un stratagème ou une promesse de payer ou de donner quelque chose de valeur peut constituer une violation du présent Code de conduite et des lois applicables.

Cependant, il ne faut pas oublier que « toute chose de valeur » est un concept très large qui inclut, à titre indicatif mais sans s'y limiter, des éléments tels que l'argent, les cadeaux, les offres d'emploi, les rabais indus, le paiement de dépenses, la remise de dettes ou les faveurs personnelles.

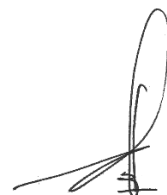
CONTRÔLE

La réputation de notre entreprise dépendra de l'opinion que les parties prenantes auront de nous, et l'Organisation est convaincue qu'elle ne pourra atteindre l'excellence que grâce à l'impact positif que nous pouvons avoir sur la société à tous les niveaux.

EUROFIRMS est conscient qu'il est nécessaire de contrôler le respect des règles juridiquement contraignantes et des règles éthiques que l'organisation a volontairement adoptées.

La Direction générale et le Conseil d'administration sont responsables de la mise en œuvre, de la communication et de la promotion d'une culture de conformité. Pour s'assurer qu'elle est adoptée et appliquée, ils mettront en place des systèmes de surveillance et de contrôle à cette fin, en protégeant nos politiques, procédures et contrôles élaborés sur la base de la culture de conformité adoptée.

À Cassà de la Selva le 26 de enero de 2024



Signé par le Conseil d'administration d'Eurofirms Group SLU